



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

FOCUS CIB EN BULGARIE

Il existe des foyers de francophonie dans les pays qui vivent de notre tradition juridique commune. La Bulgarie en est un exemple.

Dans les années 2010 les avocats francophones, membres du barreau de Sofia, ont créé le « Club des avocats francophones » et ont adhéré à la CIB.

Lors de l'inauguration du « Club des avocats francophones » le premier Président de la Bulgarie Monsieur Petar Mladenov a fait un discours pour souligner l'attachement de la Bulgarie aux valeurs communes du droit civil et l'intérêt pour la Bulgarie qui venait de quitter un régime totalitaire d'être membre de l'organisation internationale de la francophonie quand bien même la Bulgarie ne serait pas francophone. Le président mettait ainsi en valeur les objectifs de ce club : défendre les valeurs de liberté.

Les liens de la CIB avec le Club des avocats francophones se sont enrichis cette année. La CIB et le Club des avocats francophones ont organisé conjointement colloque qui s'est tenu les 10 et 11 mai sur le thème la déontologie du procès équitable. Cette manifestation a pu être réalisée grâce à l'action du président de ce club, notre confrère Silvi Gavrilov, en présence des autorités ordinales bulgares, barreau suprême et barreau de Sofia et de l'association des cours suprêmes judiciaires francophones et le concours de l'organisation internationale de la francophonie, l'OIF. Ce colloque a été une très grande réussite car il avait pour intervenants des avocats bulgares libanais et français et des magistrats bulgares et français. Les questions relatives à l'indépendance et à l'impartialité du juge, au rôle de l'avocat ont pu être évoquées sans détour, chaque intervenant évoquant concrètement chacun de ces points au regard de son expérience.

Ce colloque était une grande première puisqu'il rassemblait des avocats, des magistrats, et des représentants de la presse juridique et judiciaire français et bulgares. Les magistrats français, Messieurs Jean-Paul Jean, et Alain Lacabarats, présidents de Chambre honoraires à la Cour de cassation, et respectivement secrétaire général de l'AHJUCAF et ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), ainsi que Madame Éliane Houlette procureur national financier en France.

L'ensemble des travaux a porté sur la discipline, le respect et les devoirs de chacun des acteurs. La comparaison des garanties attachées au statut de chacun des protagonistes de justice, et de celles attachées aux procédures disciplinaires a donné lieu à des débats qui ont mis en valeur l'intérêt de la coopération internationale multidisciplinaire dans un même espace, européen et culturel, en vue de voir appliqués les standards et règles déontologiques, de nature à garantir une justice indépendante et impartiale.

Les débats ont également porté sur l'impact de la lutte contre la corruption et le financement du terrorisme et sur la profession d'avocat dans le monde moderne. Ces débats ont été riches et la confrontation des points de vues, ce qui a permis aux participants de mesurer les difficultés auxquelles les acteurs du procès pouvaient être confrontés et la nécessité d'une sensibilisation au droit issu de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg. Le succès de cette manifestation nous conduit à poursuivre l'expérience l'année prochaine.

Bernard Vatier

Secrétaire général de la CIB